

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -
(N° 1360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 59

présenté par

Mme Lepvraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement une étude d'impact sur la généralisation des pôles d'appui à la scolarité. L'étude comprend un bilan de l'ensemble des départements dans lesquels le pôle d'appui à la scolarité a été expérimenté.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député-es du groupe LFI-NFP sollicitent de la part du Gouvernement la remise d'un rapport évaluant l'impact du passage aux pôles d'appui à la scolarité (PAS) avant que ces derniers soient généralisés.

Concrétisée dans le PLF pour 2024, la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS) déjà expérimentés dans quelques départements est prévue pour la rentrée 2025. Pour les syndicats d'AESH et d'enseignant-es, le passage aux PAS serait une catastrophe pour l'inclusion : fusion des

missions d'AED et AESH en ARE, MDPH désaisies de leur mission de décision d'attribution d'une "aide humaine", aggravation de la mutualisation qu'ils apparentent à de la "maltraitance institutionnelle",...

Encore une fois, derrière une prétendue recherche d'efficacité, le passage aux PAS n'est qu'une nouvelle manœuvre du Gouvernement pour faire des économies sur le dos des enfants en situation de handicap, en contournant le passage par les MDPH, jouant pourtant un rôle essentiel dans l'orientation de ces jeunes.

Cette mesure, motivée par la seule logique comptable du Gouvernement, résulterait en une aggravation de la dégradation de l'inclusion scolaire des ESH, déjà initiée par l'instauration des PIAL ayant largement porté préjudice aux enfants et AESH.

La FSU-SNUipp nous alertait déjà au moment de leur expérimentation : "le PAS facilitera, à la demande des familles, les interventions de professionnels de santé libéraux et d'AESH privés, creusant les inégalités entre élèves".

Cet amendement vise donc à évaluer l'impact – puisque cela n'a jamais été fait par le Gouvernement – du passage aux pôles d'appui à la scolarité (PAS) avant que ces derniers soient généralisés.